

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2024\_4\_11**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 31

Votants : 34

**Objet : RH Recrutements  
saisonniers Délibération  
annuelle - Complément**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 23 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 16 Avril 2024

**Titulaires :** Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Monsieur GUITTON Claude, Madame PICAUVILLE Maryse

**Pouvoirs :**

Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle  
 Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre  
 Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent

**Absent(s) :** Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSALUT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

**Excusé(s) :** Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CLEMENT Philippe

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement  
 Considérant que pour assurer la continuité de l'activité saisonnière, il est nécessaire de renforcer les services de la collectivité, notamment les centres de loisir en fonction des effectifs accueillis  
 Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité :**

**- De créer l'emploi suivant :**

NOMBRE MAX.	GRADE	FONCTIONS	Catégorie	TEMPS DE TRAVAIL
1	Adjoint technique	Agent de restauration et d'entretien des accueils de loisirs	C	non-complet

- D'autoriser M. le Président à recruter un agent contractuel pour un accroissement saisonnier d'activité (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article L.332-23-2° du code précité
- De charger M. le Président de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0**

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY



La présente décision est susceptible de recours  
devant le Tribunal Administratif dans un délai  
de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 23/04/2024

Publié le 26/04/2024

~~Transmis en sous-préfecture~~

Acte non soumis au contrôle de légalité

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

